

## CONSEIL MUNICIPAL DE PUYBRUN

Séance du 4 Juillet 2019

### Présents :

Mesdames Pascale CIEPLAK, Céline BLADIER-SIGAUD, Nadège DUMAS MARROUFIN, Isabelle MORIN.

Messieurs Jacques LORBLANCHET, Jean-François LESCURE, Fabrice MOUNAL, Philippe FERNANDEZ, Benoît BERGUES. Serge JAMMES

### Absents ayant donné procuration :

- Michèle ARBITOURER procuration à J.F. LESCURE
- Odile RUIZ procuration à Pascale CIEPLAK
- Joel GREZES procuration à Fabrice MOUNAL
- Olivier FRANCOIS procuration à Benoît BERGUES

### Absent :

- Sandrine COURATIER.



Secrétaire de Séance : Jean-François LESCURE.

### Ordre du jour :

- Pique nique du 10 Aout 2019 : Tarif repas
- Indemnité régisseur recette marché
- Création poste adjoint technique
- Projet Nouvelle école
- Proposition Structure sur Puybrun "maison Ages et Vie" (Structure adaptée seniors)
- Infos et questions diverses

**Ouverture de la séance : 20 H 45**

### **I - Pique-nique du 10 Août 2019 :**

Cette année, le pique-nique municipal aura lieu le 10 Août 2019.

Le plat proposé sera un poulet au cidre au prix de 10 €

Un verre apéritif sera offert par la municipalité.

### **II - Indemnité régisseur Marché.**

L'agent municipal chargé de la régie du marché hebdomadaire et du pique-nique perçoit une indemnité de gestion.

Cette indemnité doit être différenciée des autres indemnités et sera intégrée à la prime IFSE de l'agent.

Accord unanime du conseil.

### **III - Création d'un poste d'adjoint technique.**

Le contrat de l'agent municipal destiné à combler un mi-temps thérapeutique a pris fin le 30 Juin 2019.

Ce contrat a été prolongé jusqu'au 19 Août, date à laquelle l'agent devra prendre ses congés annuels.

Afin de pallier à un départ en retraite à compter du 1<sup>er</sup> Août, M. le Maire propose un contrat de stagiaire d'une année à plein temps à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2019.

Accord unanime du conseil.

#### **IV - Projet nouvelle école :**

En raison d'une constante évolution du nombre d'élèves, et du manque de places à la cantine scolaire, le projet « Nouvelle école » devient prioritaire et urgent.

Le SDAIL (Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot) à qui ont été confiées les études de faisabilité a pris beaucoup de retard. Rencontrés dernièrement, les responsables de ce service ont promis d'accélérer la procédure.

#### **V - Proposition Structure « Maison Ages et Vies »**

Le directeur de la structure adaptée seniors « Maisons Ages et Vies » déjà bien implantée dans l'Est de la France cherche à s'étendre sur le Sud Ouest et notamment dans le Lot.

Cette structure non médicalisée semblable aux logements Foyers pourrait accueillir une quinzaine de personnes et employer 6 personnes avec priorité donnée aux Puybrunais.

La seule contrainte pour la commune est de fournir un terrain d'environ 2500 m<sup>2</sup> situé le plus proche possible des commerces, et des services.

La totalité du coût de l'opération serait prise en charge par la structure.

Intéressé, le conseil souhaite obtenir de plus amples précisions et propose aux responsables de se déplacer afin de présenter le projet et de répondre aux interrogations.

#### **VI- Infos et questions diverses.**

##### **- Jeudi 15 Août à Tauriac :**

Grande fête du 30<sup>ème</sup> anniversaire du lac de Tauriac (voir Tambour de Juillet/Août)

##### **- Communauté de Communes CAUVALDOR :**

Après maintes discussions houleuses et vote défavorable les compétences de l'eau et de l'assainissement ne seront pas transférées à Cauvaldor au 1er Janvier 2020. La minorité de blocage ayant été appliquée.

##### **-Rue des Arts :**

La réfection de la rue des Arts prise en charge par CAUVALDOR pour un coût de de 118 312,50 € devrait débuter en Septembre. La commune aura à sa charge une plus-value de 8 000,00 € due à l'enrobage de la chaussée et 10 000,00 € de réfection du réseau pluvial (participation communale d'environ 50% du coût total des travaux).

##### **- Taxe de séjour :**

Le montant total de la taxe de séjour perçu par l'Office de tourisme « Vallée de la Dordogne » s'élève à 492.000 € pour 2018.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures**

